



COMMENT LE MINISTÈRE S'ASSURE-T-IL QUE LES FORÊTS REPOUSSENT ET QUE LES INTERVENTIONS RÉALISÉES SONT EFFICACES ET RENTABLES? QUESTIONS FRÉQUENTES

CONTEXTE

En vertu de l'article 52 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est responsable du suivi et du contrôle des interventions en forêt publique au Québec. Ainsi, il vérifie la qualité des traitements sylvicoles effectués ainsi que l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du processus de planification forestière.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : Comment le Ministère vérifie-t-il la qualité des travaux d'aménagement effectués ainsi que l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du processus de planification forestière?

Le Ministère réalise trois types de suivis: conformité, efficacité et validation. Le [Guide d'inventaire et d'échantillonnage en milieu forestier](#) a notamment pour objet d'orienter les praticiens sur le terrain dans la réalisation des inventaires forestiers et des suivis à effectuer.

Ces suivis contribuent dans un premier temps à la prise de décision nécessaire à la mise en œuvre des stratégies d'aménagement forestier, et, dans un deuxième temps, à alimenter la reddition de comptes du Ministère en tant que gestionnaire des forêts publiques au Québec, aussi appelées forêts du domaine de l'État. Ils lui permettent donc de présenter un bilan sur l'aménagement durable des forêts et de mesurer l'évolution des activités et l'atteinte des objectifs d'amélioration ciblés par l'organisation.

Question 2 : Qu'est-ce que les suivis de conformité?

Les suivis annuels de conformité (aussi appelés contrôle de conformité) ont pour but d'établir si les interventions forestières réalisées par une entreprise sylvicole ou par une compagnie forestière respectent les directives d'une prescription sylvicole, les normes et l'entente de récolte intervenue avec les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement ou le contrat de vente passé avec le Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Ces suivis permettent également de valider le respect du [Règlement sur l'aménagement durable des forêts](#) (RADF) ou l'atteinte des critères menant à un paiement dont la valeur est établie par le BMMB.

Lors du suivi de conformité, différents critères, tels que la répartition des arbres et leur capacité de croître librement, sont utilisés pour vérifier l'exécution du travail fait sur le terrain, en respect de la prescription sylvicole. Ces vérifications sont faites sur le terrain. Les prescriptions sylvicoles produites par le Ministère contiennent les directives opérationnelles et les critères de réussite du traitement.

La réalisation de l'ensemble des suivis de conformité permet de soulever les écarts ou les situations problématiques et d'apporter des correctifs lorsqu'il y a lieu. Dans un objectif d'amélioration continue, ces situations sont documentées et signifiées aux exécutants concernés. Des indicateurs de reddition de comptes, avec cibles provinciales, favorisent cette amélioration continue. Le cas échéant, des poursuites pénales peuvent également être intentées.

Question 3 : Qu'est-ce que les suivis d'efficacité?

Les suivis d'efficacité sont l'un des aspects clés de l'aménagement forestier. Ils consistent à suivre l'évolution d'une forêt dans le but d'évaluer si les interventions forestières ont permis d'atteindre les objectifs visés. Ce type de suivi se fait à l'aide de critères forestiers basés sur des caractéristiques forestières mesurables (ex. : présence suffisante de certaines essences d'arbres). Ces suivis permettent de détecter les problèmes potentiels à temps, de prévoir les mesures correctives appropriées lorsqu'il y a lieu et de rendre compte de l'efficacité des investissements faits dans les travaux sylvicoles sur l'ensemble des superficies traitées.

Le Ministère s'est engagé à rendre compte annuellement aux citoyens des sommes investies dans les travaux sylvicoles et de l'efficacité des travaux réalisés à partir de l'année 2019-2020, dans un rapport qui sera publié sur le site Web du Ministère dès l'été 2021.

Question 4 : Qu'est-ce que les suivis de validation, aussi appelés suivis des effets réels?

Les suivis de validation visent à décrire les effets de différents traitements sylvicoles et à vérifier les hypothèses de rendement émises lors de leur mise en place. Les nouvelles connaissances apportées par ces suivis permettent de mettre au point les traitements et leurs modalités d'application, tout en précisant les caractéristiques des peuplements et des sites propices à l'application du traitement.

Le réseau de mesure des effets réels, constitué de dispositifs expérimentaux répartis sur le territoire, permet de suivre l'évolution des peuplements à la suite de l'application d'un traitement sylvicole dans les forêts publiques.

Question 5 : Quelles sont les méthodes de suivi utilisées par le Ministère?

Les nouvelles technologies associées à la télédétection sont bien implantées au Ministère. Des méthodologies d'inventaire basées sur celles-ci sont en élaboration, voire déjà à l'essai, afin de constamment améliorer les suivis, d'optimiser les ressources requises pour ce faire et de continuer l'analyse des rendements de ces investissements.

Question 6 : Est-ce que les données forestières du Québec sont fiables?

Le Ministère fait partie du peloton de tête des administrations publiques à l'échelle mondiale pour la quantité et la qualité des données forestières mesurées à long terme, notamment par ses quelque 12 000 points d'échantillons permanents (aussi appelés placettes échantillons) et par l'étude des effets réels de ces dispositifs de suivi de validation des traitements sylvicoles. Ces données et résultats permettent notamment de créer et de mettre à jour les modèles de croissance utilisés dans le calcul de possibilités forestières élaborés par le Bureau du forestier en chef, en plus de proposer des améliorations aux pratiques forestières.

Les résultats issus des projets de suivi de validation sont publiés régulièrement, font l'objet d'activités de partage de connaissances et leurs données sont couramment utilisées par le Ministère dans un souci d'amélioration continue (ex. : Guides sylvicoles du Québec). Dès que de nouvelles connaissances et outils émergent, les modèles actuels sont mis à jour et un processus de publication et d'activités de transfert est mis en avant.

Question 7 : Comment le Ministère s'assure-t-il de la santé des forêts du Québec?

La Direction des inventaires forestiers (DIF) a comme principal mandat l'acquisition continue de connaissances sur l'état et la dynamique des écosystèmes forestiers et la diffusion des produits en résultant. Depuis 1970, la DIF réalise un inventaire périodique des forêts du Québec, afin d'actualiser les connaissances sur les forêts et leur milieu.

Dans le cadre de ces inventaires, le Ministère établit et mesure des placettes-échantillons temporaires et permanentes sur l'ensemble du territoire forestier aménagé. Ces placettes-échantillons constituent une source inestimable d'information sur la croissance et l'évolution des forêts du Québec. Les mesures prises à l'intérieur des placettes aident notamment à évaluer le volume de bois sur pied et l'âge, la qualité et la productivité des peuplements, ainsi qu'à produire des modèles de croissance servant à alimenter le calcul des possibilités forestières en forêt publique et la mise en valeur de la forêt privée. Plus de 12 000 placettes-échantillons permanentes font l'objet d'un suivi et sont remesurées suivant le cycle de dix ans de l'inventaire.

Question 8 : Le Ministère investit 225 M\$ par année pour les travaux sylvicoles. Est-ce que ces investissements sylvicoles sont rentables?

Oui. Le Ministère a déployé au cours des dix dernières années plusieurs outils destinés aux aménagistes régionaux qui visent l'optimisation de la rentabilité des investissements sylvicoles. Depuis, des analyses de rentabilité des investissements sylvicoles ont été réalisées par les différentes directions régionales du Ministère, permettant d'inclure cet aspect dans les décisions liées à l'aménagement forestier.

Ces analyses confirment que les investissements sylvicoles sont rentables. Leur rentabilité repose sur leur capacité à accroître les volumes et la qualité de la récolte future. Sur la base des analyses de rentabilité des scénarios sylvicoles, chaque dollar investi rapporte en moyenne 1,35 \$ en dollars d'aujourd'hui.

Les revenus que tire l'État aujourd'hui de la forêt ne peuvent pas être associés aux sommes investies actuellement. En effet, une forêt prend plusieurs décennies pour atteindre la maturité et être récoltée : c'est donc dans plusieurs décennies que l'État profitera des investissements réalisés

aujourd'hui. À titre d'information, la forêt publique génère actuellement des revenus économiques moyens pour la société de 36 \$/m³, et ces revenus proviennent notamment des sommes investies dans la forêt au cours des dernières décennies.

Question 9 : Est-ce que le Ministère s'assure que les travaux sylvicoles réalisés donnent les effets escomptés?

Oui. Jusqu'à présent, les suivis de validation de première génération ont principalement permis de vérifier les hypothèses sur la régénération ou la réaction des peuplements après traitement sur une période de suivi de 20 à 30 ans. Certains projets arrivent maintenant à une étape de retour à des peuplements de bois marchands qui permettra d'en évaluer le rendement. Les modèles de croissance créés ou mis à jour à l'aide de ces résultats permettent, quant à eux, de préciser l'âge d'exploitabilité et les volumes de bois à maturité, et d'actualiser les analyses économiques relatives aux investissements en travaux sylvicoles.